



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 00.

Sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Me Laurent Laberge, directeur général, est présent;
Me Caroline Dion, greffière, est présente; et
Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme, est présente.

- 1.
- 1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h 00.

- 2.
- 2.1

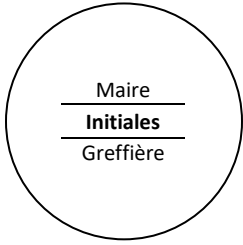
ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

- **Premier projet de règlement 601-66 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Création de la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251, y permettre l'usage relié aux services d'utilité publique « centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) (P204) » et édicter des dispositions particulières encadrant cet usage :**

1. Ce règlement vise à créer la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251 afin d'y permettre l'aménagement d'un écocentre et d'édicter des dispositions particulières pour encadrer l'usage utilité publique P204 « centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) (P204) » à cet endroit.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-66 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ (CRÉATION DE LA ZONE P-251-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-251, Y PERMETTRE L'USAGE RELIÉ AUX SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE « CENTRE DE TRI DE MATIÈRES RECYCLABLES (ÉCOCENTRE SATELLITE) (P204) » ET ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ENCADRANT CET USAGE



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du service citoyen, explique le *Premier projet de règlement 601-66 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Création de la zone P-251-1 à même une partie de la zone C-251, y permettre l'usage relié aux services d'utilité publique « centre de tri de matières recyclables (écocentre satellite) (P204) » et édicter des dispositions particulières encadrant cet usage.*

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du service citoyen, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 10 à 19 h 13.

4.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 14 à 19 h 14.

5.

5.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 14.

[Original signé]

[Original signé]

Paul Germain
Maire

Me Caroline Dion
Greffière